

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/4

Sur le rapport de Patrick PIN

Activités sylvopastorales-pâturage – Convention pluriannuelle entre le Territoire, la commune de Saint-Zacharie et le GAEC « La ferme du Bonnet »

La valorisation de l'espace forestier par des activités pastorales et plus spécifiquement sylvopastorales fait partie des missions de gestion globale de l'espace naturel que s'est fixée le Territoire.

Ces missions viennent en parallèle et complémentarité de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

Un parcours pastoral a été conduit depuis 2016 par un groupement d'éleveurs, sur le massif forestier de la commune de Saint-Zacharie. Cette opération s'est révélée être tout à fait concluante pour l'ensemble des acteurs locaux et usagers (commune, forestiers sapeurs du département, SDIS, chasseurs...).

Afin de poursuivre ces actions, il convient à présent de définir les modalités de mise en œuvre de cette prestation pour les cinq années à venir et pour cela différents points doivent être conventionnés :

- Les surfaces mises à disposition,
- Les conditions du pâturage,
- Les attentes de la Communauté en matière de débroussaillage,
- La période de réalisation.

L'ensemble de ces questions fait l'objet d'une convention, annexée d'un cahier des charges, objet de cette délibération, entre le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la commune de Saint-Zacharie et le GAEC « La Ferme de Bonnet ».

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Considérant

- La nécessité de préciser les modalités du sylvopastoralisme sur la commune de Saint-Zacharie dans une convention tripartite.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes du prêt à usage ci-joint relatif à la convention entre le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la commune de Saint-Zacharie et le GAEC « La Ferme de Bonnet ».

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels concernant ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-4-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016